



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 25 JANVIER 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT,

le : **25 JANVIER à 19 H 00**, le Conseil Municipal de la commune de MOLIETS ET MAA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Aline MARCHAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2017

PRESENTS : Mme MARCHAND Aline – M. LABORDE Patrick – Mme CAMIADE Sabrina – M. GUILLAMET François – Mme CAPDEVIELLE Stéphanie – Mme CANCOUET Anne Marie – M. CHAMPEAU Daniel – M. ALLIOT Philippe – Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne – M. VIDAL Régis – M. DUPOUY Jean-Louis – Mme MOISDON Emmanuelle – Mme FAYE Chantal – M. LAGARDERE Christophe - Mme MULTEAU Mireille

Secrétaire de séance : Madame CAPDEVIELLE Stéphanie

Comptes rendus des séances des 22 décembre et 28 décembre 2016 : Monsieur Christophe LAGARDERE s'informe sur la date d'application de la taxe de séjour car, selon l'article 90 de la Loi des Finances 2016 seules les délibérations antérieures au 1^{er} octobre seraient applicables pour l'année suivante, Madame le Maire informe qu'elle demandera la confirmation auprès du Sous-Préfet dans les prochains jours afin de définir si cette délibération sera effective au 1^{er} janvier 2017 ou 2018.

VOTE : 12 voix pour, 2 abstentions (Madame Chantal FAYE et Monsieur Christophe LAGARDERE), 1 contre (Madame Mireille MULTEAU)

FORMATION HUIS CLOS

Le premier point de l'ordre du jour concernant une demande d'aide sociale, Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la formation d'un huis clos.

VOTE : accepté à l'unanimité

Madame le Maire remercie alors le public de bien vouloir quitter la salle.

AIDE SOCIALE

Il est accordé une aide sociale de 438 € à M.X...

VOTE : accepté à l'unanimité

Madame le Maire demande aux conseillers le retour au régime de l'audience publique, ce qui est accepté à l'unanimité.

Madame le Maire prie alors le public de bien vouloir rejoindre la salle afin de continuer le conseil.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES EN URGENCE

Compte tenu du nombre croissant de demandes d'aides de personnes se trouvant en difficulté pour des besoins alimentaires, Madame le Maire demande l'autorisation d'établir des bons alimentaires (hors alcool) pendant la période de transition en attente de l'attribution des aides sociales, afin de répondre aux situations les plus urgentes.

Le montant réel du panier sera laissé à l'appréciation du Maire et de son adjointe au social, après étude de chaque dossier, dans la limite de 100 euros par personne.

VOTE : accepté à l'unanimité.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale de impôts directs dans chaque commune. Madame le Maire expose à l'assemblée que suite aux élections municipales du 27 novembre 2016 la commission communale des impôts directs (CCID) doit être constituée, et qu'il faut donc désigner 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer les personnes suivantes :

TITULAIRES :

- **Christine PILATE**
- **Alain PREVOT**
- **Jean Paul SOUMIREAU LARTIGUE**
- **Claudie LAGUEYRIE**
- **Jacques GAILLARD**
- **Jean Louis BEILLARD**
- **Jean Claude ESPAGNET**
- **Eugène LATRUBESSE**
- **Elisabeth QUERRE-DELATTRE**
- **Marie Anne DESTOUESSE**
- **Christian DAVID DE VIGNERTE**
- **Michel FRADIN**

SUPPLEANTS

- **Alain DUFAU**
- **Jacques FERRE**
- **Roselyne HEITZ**
- **Francis FRECHES**
- **Yves BREHANT**
- **Robert LAUDOUAR**

- **Chantal CASTAGNET**
- **Dominique GRAIRE**
- **Daniel LATOUR**
- **Christiane LAFFITTE**
- **Anne Marie CLAVERIE**

VOTE : accepté à l'unanimité

REPRESENTANTS ASSOCIATION CLIC ET PLUME

Madame le Maire propose de voter à bulletins secrets pour élire 3 représentants pour l'association Clic et Plume :
Sont élus par 13 voix pour et 2 votes blancs :

Madame Aline MARCHAND,
Madame Sabrina CAMINADE
et Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI

AIRE DE CAMPING CAR

Madame le Maire propose une diminution des périodes d'ouverture de l'aire de camping-car et le maintien des tarifs de l'année dernière :

Ouverture du 1^{er} avril au 30 avril à 7euros/jour
 du 1^{er} mai au 30 septembre à 13euros/jour
 du 1^{er} octobre au 31 octobre à 7euros/jour

avec possibilité de laisser l'aire ouverte au-delà du 31 octobre, gratuitement jusqu'à la fin des vacances scolaires de Toussaint si la météo est clémente.

Monsieur Christophe LAGARDERE nous informe de la création d'une taxe de séjour applicable aux camping-cars, qu'il n'est pas possible d'intégrer au tarif journalier ; il apparaît alors qu'il serait extrêmement fastidieux de réclamer cette taxe...

VOTE : accepté à l'unanimité.

MISE EN PLACE REVALORISATIONS INDICIAIRES NOUVEAU DISPOSITIF « TRANSFERT PRIMES-POINTS » POUR LES CONTRACTUELS

La réforme liée à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) a apporté des modifications statutaires et indiciaires importantes.

Parmi elles, afin d'améliorer les droits à pension des agents, le transfert primes/points doit permettre un rééquilibrage entre le traitement indiciaire et le régime indemnitaire.

Ce transfert se matérialise par une revalorisation indiciaire d'une part, et un abattement de tout ou partie du régime indemnitaire d'autre part, équivalant pratiquement au montant de la revalorisation. Il en résulte donc une augmentation moyenne très faible du net (en moyenne 2 à 3 €).

Ce transfert s'applique obligatoirement aux titulaires à temps complet ou à temps non complet.

La revalorisation indiciaire peut concerner les contractuels dont la rémunération est calculée en référence à un indice brut correspondant à un échelon d'une grille indiciaire.

Par mesure d'équité Madame le Maire propose d'appliquer le transfert primes/points à tous les agents contractuels concernés par les revalorisations indiciaires issues du PPCR, sur la base de l'abattement fixé par décret pour les fonctionnaires, soit :

- Pour les contractuels de catégorie C : 167 € annuels
- Pour les contractuels de catégorie B : 278 € annuels
- Pour les contractuels de catégorie A : 167 € annuels pour la 1^{ère} année de revalorisation
389 € annuels pour les années suivantes.

Le montant de cet abattement sera proratisé pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

VOTE : accepté à l'unanimité

DENOMINATION RUE DE LA PALLE

Madame le Maire propose de nommer le tronçon de rue se trouvant entre la rue de la Palombière et la Place de la Palle : Rue de La Palle, en effet même si il existe déjà le panneau, cette portion de rue n'était toujours pas identifiée auprès du cadastre.

VOTE : accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire précise à l'assemblée que la délibération du 28/12/2016 concernant l'ouverture de 6 dimanches après-midi de l'U EXPRESS pendant la saison estivale 2017, n'a pu donner suite à l'établissement d'un arrêté : en effet il fallait consulter les organisations syndicales et leur laisser un délai suffisant de réponse, ainsi qu'une délibération de MACS, le tout avant le 31 décembre 2016.

L'ouverture éventuelle de 5 dimanches après-midi ou fériés n'est pas soumise à la loi Macron.

Madame Chantal FAYE demande si pour des raisons d'économie, il serait envisageable d'imprimer les comptes rendus des conseils en recto verso.

Suite à l'acquisition des tablettes, tout le monde est d'accord pour privilégier les documents envoyés par mail et par KBOX ;

Madame le Maire nous informe que l'opération « plage propre » du dimanche 22 janvier a remporté un franc succès avec entre 80 et 100 participants, elle annonce que cette initiative sera réitérée .

La séance est levée à 19H35

Vu pour être affiché en date du

01 FEV. 2017.

Le secrétaire de séance

